

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 16 octobre 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue le 16 octobre 2024, à 19 h, à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Présents :	MM.	Jaclin Bégin	Préfet
	M ^{me}	Cindy Demers	Authier
	M.	Fernand Major	Authier-Nord
	M ^{me}	Chantal Melançon	Clerval
	MM.	Denis Blais	Duparquet
		Alain Grégoire	Dupuy
		Serge Marquis	Gallichan
		Réjean Fournier	La Sarre
		Tony Boudreau	Macamic
		Ghislain Desbiens	Normétal
		Pierre Godbout	Poularies
	M ^{me}	Diane Provost	Saint-Lambert
	MM.	Rémi Morin	Sainte-Hélène
		Michaël Otis	Taschereau
Alain Guillemette		Val Saint-Gilles	
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Directeur général adj. :	M.	Normand Grenier	
Secrétaire d'assemblée :	M ^{me}	Vanessa Pronovost	
Absents :	MM.	Daniel Favreau	Chazel
		Daniel Céleste	Clermont
	M ^{mes}	Fanny D.-Rossier	La Reine
		Véronique Aubin	Palmarolle
	MM.	Alain Gagnon	Rapide-Danseur
		Mathieu Guillemette	Roquemaure
		David Goulet	Ste-Germaine-Boulé
	M ^{me}	Linda C. Bédard	Secteur Languedoc
	M.	Bernard Deschênes	Secteur Saint-Eugène de Chazel

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Adoption et ratification des procès-verbaux;
5. Affaires en découlant;
6. Rapports et comptes rendus;
7. Informations;

8. Administration générale;
9. Développement;
10. Matières résiduelles;
11. Sécurité incendie;
12. Aménagement;
13. Forêt;
14. Gestion des territoires non organisés;
15. Résolutions diverses;
16. Avis de motion, projet et adoption de règlements;
17. Levée et fermeture de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-189

Proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil

24-190

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest du 18 septembre 2024.

Ratification du procès-verbal du comité administratif

24-191

Proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Abitibi-Ouest du 4 septembre 2024.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

M. Jaclin Bégin dresse un bref résumé des différentes rencontres auxquelles il a participé au cours du dernier mois.

Le directeur général présente un compte rendu des rencontres et activités qui se sont tenues :

Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) : Participation au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au Centre des congrès de Québec, du 26 au 28 septembre 2024.

Comité de liaison – Mine Casa Berardi : Réunion tenue le 2 octobre 2024 à Pikogan.

Comité directeur de l'entente sectorielle de développement social : Une première rencontre du comité s'est tenue le 9 octobre 2024.

Commission permanente de la sécurité civile et publique : Plus tôt aujourd'hui, le directeur général a participé à la Commission permanente de la sécurité civile et publique de la FQM en vidéoconférence.

Inauguration du pavillon Phénix-du-Savoir : Le pavillon Phénix-du-Savoir, de l'École de l'Envol, à La Sarre, a été officiellement inauguré cet après-midi en présence du ministre de l'Éducation, monsieur Bernard Drainville. Le bâtiment, qui accueille près de 200 élèves, a été construit à la suite de l'incendie qui a ravagé le pavillon Victor-Cormier, en 2019.

Monsieur Michaël Otis, représentant de la MRC au sein du conseil de la SEPAQ, dresse l'état de situation du parc national d'Aiguebelle. À la suite d'une nouvelle inspection, deux autres attraits du parc doivent être fermés en plus de la passerelle suspendue, soit l'escalier hélicoïdal et la tour de Garde-feu. Une rencontre spéciale de la SEPAQ aura lieu le 29 octobre prochain.

INFORMATIONS

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a lancé le 5 juin 2024 un appel à projets visant la création de nouvelles aires protégées en territoire public méridional, continental et marin. La phase de dépôt de projets se terminera officiellement le 15 octobre 2024. Chaque proposeur doit obtenir une résolution de la MRC touchée par son projet. Vous devriez donc être sollicités à cette fin par des proposeurs de votre région. La date limite pour l'adoption des résolutions en appui à l'analyse des projets est le 29 novembre 2024.

Journée nationale de reconnaissance des pompiers et pompières 2024 – Afin de souligner leurs interventions exceptionnelles lors des feux de forêt historiques de 2023, le gouvernement du Québec a décerné une Médaille pour acte méritoire à madame Doris Nolet, directrice du Service incendie de Normétal, et une Citation de reconnaissance aux 19 membres de ce SSI.

Adoption d'un règlement visant à réduire le nombre de conseillers dans certaines municipalités de moins de 2 000 habitants – La *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (2024, chapitre 24, projet de loi n° 57) a été sanctionnée le 6 juin 2024. Cette loi introduit, pour les municipalités de moins de 2 000 habitants, la possibilité

de décider, par règlement, de réduire la composition de leur conseil à quatre conseillers ou conseillères plutôt que six à partir de l'élection générale suivante.

Inventaire patrimonial – Un suivi du dossier est fait. La phase 1 a été complétée suivant le dépôt de la liste des immeubles construits avant 1940 et la caractérisation du territoire en mai dernier. La phase 2 n'est pas encore amorcée puisque nous devons attendre l'ouverture du programme du ministère de la Culture et des Communications. C'est lors de cette 2^e phase que l'inventaire patrimonial de la MRC sera constitué.

MAMH – Exercice financier 2023 : opinion avec réserve – Plusieurs municipalités, dont la MRC d'Abitibi-Ouest, ont reçu une correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation indiquant que les états financiers, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, comportent une opinion avec réserve. Après échanges et discussion, il est recommandé aux municipalités concernées de s'adresser au Ministère pour avoir plus d'information.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Directeur du Service administratif

Le directeur général informe les membres du conseil de la démission du directeur du Service administratif. Monsieur Sévigny quittera ses fonctions le 8 novembre prochain pour relever de nouveaux défis. Un poste sera donc affiché prochainement.

Délégation du pouvoir d'embauche au directeur général

CONSIDÉRANT QUE l'article 165.1 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil peut déléguer à tout fonctionnaire ou employé qui n'est pas un salarié au sens du *Code du travail* (chapitre C-27) le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un tel salarié et, par conséquent, le pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin, sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la MRC, pour assurer son bon fonctionnement, de déléguer ce pouvoir d'embauche au directeur général ou, en son absence, au directeur général adjoint;

24-192

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu que le pouvoir d'embaucher tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du Travail* (RLRQ, c. C-27) soit délégué au directeur général, ou en son absence au directeur général adjoint, et ce, conformément à la législation applicable.

Affichage d'un poste de technicien (ne) comptable

Information est donnée concernant l'affichage à venir d'un poste de technicien (ne) comptable pour joindre l'équipe du Service administratif.

DÉVELOPPEMENT

Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 : Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Décision

24-193

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu d'entériner le tableau des recommandations du comité de vitalisation concernant les projets VI-18 à VI-20, présentés dans le cadre du Fonds régions et ruralité – volet 4 : Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie – Décision

24-194

Proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'entériner le tableau des recommandations du comité développement – volet projets structurants, concernant les projets PS-073 à PS-085, présentés dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue (EACAT) 2024-2025 – Protocole d'engagement d'une contribution non remboursable : Signataire autorisé

24-195

Proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Fernand Major et unanimement résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer le Protocole d'engagement d'une contribution non remboursable d'un montant de quarante mille dollars (40 000 \$), pour les projets territoriaux présentés dans le cadre du plan d'action de l'EACAT 2024-2025.

Ministère de la Culture et des Communications : Aide aux initiatives de partenariat 2022-2023 – Utilisation des sommes résiduelles

ATTENDU QU' un montant résiduel de 22 661 \$ découlant du programme Aide aux initiatives de partenariat 2022-2023 avec le ministère de la Culture et des Communications est disponible;

ATTENDU QUE cette aide financière peut être utilisée pour la tenue d'activités culturelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

24-196

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** la MRC d'Abitibi-Ouest à utiliser les sommes résiduelles provenant du programme Aide aux initiatives de partenariat 2022-2023 pour financer divers projets répondant aux objectifs ciblés dans le plan

d'action de l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;

- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces projets.

Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue

ARTERRE

Lors du dernier conseil, la MRC d'Abitibi-Ouest a signifié son intérêt à implanter le service de maillage ARTERRE en Abitibi-Témiscamingue et a confirmé sa participation financière pour 2 ans. La majorité des partenaires se sont montrés favorables à une entente de deux ou trois ans. L'un des partenaires souhaite plutôt un engagement sur cinq ans. Une nouvelle discussion devra avoir lieu au sein de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) pour confirmer la durée officielle de l'entente.

Prolongation de l'entente sectorielle

L'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue vient à échéance le 31 mars 2025. Le ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec travaille actuellement à élaborer une proposition de financement pour prolonger l'entente d'une année supplémentaire.

Fonds régions et ruralité – Création du volet Commerces de proximité

La ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, a annoncé une somme de 50 M \$ pour aider des collectivités à maintenir et assurer l'accès à des commerces de proximité. Cette aide permettra d'améliorer l'accès à des services comme des dépanneurs, des épiceries ou des stations-service, pour les citoyens des municipalités de moins de 20 000 habitants afin de contribuer à la vitalité des régions.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Collecte et transport des déchets – Appel d'offres

À la suite de l'analyse de la soumission déposée à l'occasion du premier appel d'offres pour la collecte et le transport des déchets, cette dernière a dû être automatiquement rejetée.

Un deuxième appel d'offres public a été lancé aujourd'hui pour la collecte et le transport des déchets sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour l'année 2025. L'ouverture des soumissions est prévue le 15 novembre prochain.

Transport des matières résiduelles – Appel d'offres

Un appel d'offres a également été lancé aujourd'hui pour le transport des matières résiduelles à partir du Centre de valorisation jusqu'au lieu d'enfouissement. L'ouverture des soumissions est également prévue le 15 novembre prochain.

Affichage d'un poste d'inspecteur(trice) à la gestion des matières résiduelles

Information est donnée concernant l'affichage d'un poste d'inspecteur(trice) à la gestion des matières résiduelles.

La personne titulaire du poste s'assurera du respect des normes et de la réglementation assujettie à la gestion des matières résiduelles, en plus de collaborer au déploiement de la collecte sélective sur le territoire.

SÉCURITÉ INCENDIE

Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) révisé (version 2024)

Un suivi est fait concernant la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest. Des échanges se sont tenus entre le directeur général adjoint, monsieur Normand Grenier, et le directeur du Service incendie de la Ville de La Sarre, monsieur Luc Goudreau. Des questions ont été transmises au ministère de la Sécurité publique pour répondre à certaines interrogations et clarifier diverses interprétations.

Il a été suggéré aux membres du conseil de débiter la consultation publique puisque les changements à apporter au projet de schéma n'en changent pas le fondement et que cette étape permettrait de gagner du temps afin de pouvoir transmettre le rapport de consultation au ministère dans de meilleurs délais.

Les élus n'ont pas retenu cette suggestion, préférant tenir la consultation sur le projet final incluant toutes les modifications.

AMÉNAGEMENT

Affichage d'un poste d'aménagiste et de technicien(ne) à l'aménagement du territoire

Information est donnée concernant l'affichage de différents postes au sein de l'équipe de l'aménagement.

Aménagiste ou professionnel(le) à l'aménagement

La personne titulaire du poste assurera la réalisation des tâches en lien avec l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Technicien(ne) à l'aménagement du territoire

La personne titulaire du poste réalisera des analyses techniques et géomatiques afin de contribuer aux déploiements des projets en aménagement du territoire.

FORÊT

Affichage d'un poste de technologue en foresterie

À la suite de l'évaluation des besoins du Service forêt et du départ de l'ingénieure forestier, madame Audrey Labonté, un poste de technologue en foresterie sera affiché dans les prochains jours.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon – Prévisions budgétaires 2025

24-197

Proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'accepter, pour et au nom du TNO Rivière-Ojima (secteur Languedoc), les prévisions budgétaires 2025 de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Projet de règlement relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest

Monsieur Alain Guillemette, conseiller, par la présente :

- **DONNE** avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **DÉPOSE** le projet de règlement intitulé *Projet de règlement relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest*.

Des copies du projet de règlement seront disponibles au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest pour la consultation des citoyens.

Projet de règlement modifiant le Règlement concernant la gestion contractuelle et certaines délégations

Monsieur Denis Blais, conseiller, par la présente :

- **DONNE** avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement modifiant le *Règlement concernant la gestion contractuelle et certaines délégations*;
- **DÉPOSE** le projet de règlement intitulé *Projet de règlement modifiant le Règlement concernant la gestion contractuelle et certaines délégations*.

Des copies du projet de règlement seront disponibles au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest pour la consultation des citoyens.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

24-198

Proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimentement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 20 h 50.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 27 novembre 2024

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.